



COMMUNE DE
REMAUFENS

Route Villageoise 53
1617 Remaufens
Tél. 021 948 80 84
Fax 021 948 80 95
E-mail: administration@remaufens.ch

PROCES-VERBAL

ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE DU MERCREDI 14 MAI 2014

Au nom du Conseil communal, Monsieur **Bernard DEGLISE, Syndic**, ouvre cette assemblée ordinaire à 20 h 00 en saluant et souhaitant la bienvenue aux 49 citoyennes et citoyens et les remercie de leur présence qui montre leur intérêt à la chose publique.

Cette Assemblée a été régulièrement convoquée par insertion dans la Feuille officielle, par affichage au pilier public et sur notre site internet ainsi que par l'envoi d'un tout-ménage qui contenait également le procès-verbal de l'assemblée communale du 4 décembre 2013.

Tous les documents relatifs aux objets traités pouvaient être consultés, dix jours avant l'assemblée, au Bureau communal durant les heures d'ouverture. Le procès-verbal pouvait être consulté sur notre site Internet www.remaufens.ch.

Il nomme comme scrutatrices Mesdames Sylvia BOURBAN et Marie-Josée GENOUD et les remercie d'avance de leur collaboration. Il précise que les membres du Conseil communal s'abstiennent de voter lors de l'approbation des comptes, selon l'article 18 alinéa 3 de la Loi sur les communes.

Monsieur Ralph PERROUD, Président de la Commission financière, est excusé.

Le tractanda proposé est accepté et sera donc traité tel que présenté, soit :

Tractanda:

1. **Procès-verbal de l'assemblée communale du 4 décembre 2013. Il ne sera pas lu, il est annexé à la convocation.**
2. **Comptes 2013**
 - 2.1 **Fonctionnement**
 - 2.2 **Investissements**
 - 2.3 **Rapport de la commission financière et lecture du rapport de l'organe de révision**
 - 2.4 **Approbation**
3. **Présentation des travaux pour la création d'une salle de classe dans les anciens bureaux de l'Administration - approbation du financement**

4. **Présentation et approbation des modifications des statuts de l'association des communes pour le Cycle d'Orientation de la Veveyse**
5. **Présentation et approbation des modifications des statuts de l'association intercommunale pour l'épuration des eaux usées (VOG)**
6. **Divers**

Aucune remarque n'étant formulée, les objets seront traités tels que présentés et l'assemblée peut délibérer valablement.

Monsieur Bernard DEGLISE demande que chaque personne qui désire prendre la parole commence par se présenter en donnant son nom et son prénom.

1. PROCES-VERBAL

Le procès-verbal a été annexé à la convocation. Aucune remarque n'étant formulée, il est accepté à l'unanimité.

2. COMPTES 2013

2.1 Fonctionnement

Après distribution d'un résumé des comptes et du bilan, Monsieur Bernard DEGLISE, commente, dans leur intégralité, les comptes 2013 et donne les explications nécessaires pour les comptes qui ont subi des différences notoires par rapport au Budget.

Au poste 16, la différence s'explique par le rachat de places d'abris pour la protection civile. Un montant de Fr. 20'415.— se rajoute aux charges du chapitre 21 correspondant à la facture des transports des élèves à Attalens. L'augmentation au chapitre 54 *Structures d'accueil de la petite enfance* est expliquée par une augmentation conséquente de la demande.

Au niveau de l'entretien des routes, la différence de Fr. 32'934.30 est due principalement à la facture de GEOSUD pour le verbal des routes des Routes du Pilon et du Levant et des Chemins des Combes et de la Vignetta.

Les amortissements obligatoires se montent à Fr. 157'928.—. Aucun amortissement supplémentaire n'a été comptabilisé.

Le compte de fonctionnement boucle avec un excédent de produits de Fr. 2'648.63 pour un total de charges de Fr. 3'486'719.02 et des produits de Fr. 3'489'367.65. Le budget prévoyait un déficit de Fr. 65'522.—.

Monsieur Bernard DEGLISE présente l'avenir comme un peu plus difficile et il faudra bien réfléchir à ce qui doit être absolument fait et certaines choses ne pourront pas forcément se faire.

Aucune précision n'est demandée par l'assemblée.

2.2 Investissements

Monsieur Bernard DEGLISE donne connaissance des montants payés pour les investissements en cours.

Au chapitre 29, l'achat de mobilier et matériel pour la nouvelle classe est plus élevé que prévu en raison de l'installation de panneaux magnétiques, d'armoires fermées et du Wifi.

Concernant l'aménagement du columbarium, la pose et la mise en place ont été fidèles au montant prévu. Le montant prévu pour Fr. 60'000.— a été dépassé d'un peu plus de Fr. 25'000.—. Ceci est dû à une sous-estimation du talus gazonné et il a été décidé de construire un mur avec fondations. Malheureusement, de la roche se trouvait en-dessous ainsi que le tuyau pour l'écoulement de l'eau du toit de l'église. La différence est donc de Fr. 25'800.—.

Le compte d'investissement boucle avec des charges de Fr. 937'100.95 et des produits pour Fr. 139'020.10.

Après bouclage, le bilan présente au 31.12.2013 une fortune nette de Fr. 341'985.95 contre Fr. 339'337.32 au 31.12.2012.

Monsieur Jean-Luc MOSSIER demande quel est l'investissement de la Commune dans le nouveau bâtiment sur le montant de Fr. 4'335'156.85 au point 10.14 du bilan.

Messieurs Bernard DEGLISE et René TACHE lui répondent que le coût du bâtiment est d'environ Fr. 2'310'000.—. L'amortissement annuel est de 3 % mais cette année il a été moins important que l'année dernière.

Aucune autre précision n'est demandée par l'assemblée.

2.3 Rapport de la commission financière et lecture du rapport de l'organe de révision

La parole est donnée à Madame Gabriele VESEL, Secrétaire de la Commission financière, qui procède à la lecture du rapport de la Commission.

La Commission financière, accompagnée d'une délégation du Conseil communal, a pris connaissance, le 29 avril 2014, du rapport de l'organe de révision des comptes 2013 établi par la fiduciaire FIDUSTAVIA SA.

Suite au rapport et aux explications données, la Commission financière recommande à l'assemblée d'approuver les comptes de fonctionnement et d'investissements 2013 tels qu'ils ont été présentés.

Au terme de son rapport, la Commission adresse ses remerciements au Conseil communal et en particulier à Monsieur Bernard DEGLISE, responsable des finances, ainsi qu'à Monsieur René TACHE, caissier, pour leur disponibilité lors de la présentation des comptes.

Puis, Madame VESEL passe à la lecture du rapport de l'organe de révision.

Monsieur Bernard DEGLISE remercie Madame VESEL ainsi que les membres de la Commission pour les deux rapports et pour l'accomplissement de la tâche qui leur a été confiée par l'assemblée communale.

2.4 Approbation

Dès lors, les comptes 2013 ainsi que le rapport de la Commission financière sont soumis au vote et sont acceptés à l'unanimité, soit par 40 voix, sans opposition.

3. Présentation des travaux pour la création d'une salle de classe dans les anciens bureaux de l'Administration - approbation du financement

Monsieur Olivier VOLKART présente cet objet à l'aide d'une projection et donne les explications en rapport avec les plans. La salle de classe prévue serait d'une surface de 85 m² et le hall d'entrée ainsi réduit resterait dans les normes de sécurité. Le montant total de Fr. 250'000.— comprend les diverses études, les travaux ainsi que le mobilier et les frais liés au permis de construire. Afin d'assainir le bâtiment, le changement des fenêtres du rez-de-chaussée supérieur est également compris.

Le Service de l'enseignement obligatoire de langue française a accepté notre demande pour l'ouverture d'une classe supplémentaire par rapport au nombre total d'élèves de 114 pour la prochaine rentrée scolaire. Le dossier a déjà été mis à l'enquête afin de pouvoir gagner du temps dans les délais en cas d'acceptation de l'Assemblée ce soir.

Pour le financement, la Commune fera un emprunt auprès d'un établissement bancaire dans la mesure de la nécessité. Les charges financières seront les intérêts selon le taux du jour, l'amortissement ordinaire de 3 % par an et les frais de fonctionnement.

La parole est donnée à Madame VESEL qui donne lecture du rapport de la Commission financière qui propose d'accepter ce nouvel investissement. Monsieur Bernard DEGLISE la remercie ainsi que toute la Commission pour leur soutien.

Aucune autre précision n'étant demandée, cet objet est soumis au vote et la proposition est acceptée à l'unanimité.

4. Présentation et approbation des modifications des statuts de l'association des communes pour le Cycle d'Orientation de la Veveyse

Monsieur Olivier VOLKART présente la modification des articles 15a (limite d'endettement) et 15b (droit de référendum) des statuts de l'association des communes du district de la Veveyse pour l'école du cycle d'orientation (CO).

L'étude préalable relative aux travaux de transformation et d'agrandissement du CO montre que la dépense devrait s'élever à quelque 28 millions de francs. La limite d'endettement actuelle se situe à 20 millions de francs et, en tenant compte des emprunts déjà contractés, l'association des communes du district de la Veveyse pour le CO peut encore emprunter 12,6 millions de francs. Il manque d'ores et déjà près de 15,4 millions de francs sur les 28 millions prévus.

Le Service des communes estime qu'une modification des statuts s'impose.

La modification proposée à l'article 15a concerne la limite d'endettement pour les constructions. La proposition consiste à porter le montant de la limite d'emprunt à 50 millions de francs ce qui permettrait d'avoir à disposition un montant anticipant tout imprévu et le Service des communes pourrait délivrer son autorisation d'emprunt, accordée en fonction des charges supportables par les communes du District. La limite d'endettement pour l'exploitation reste inchangée à Fr. 500'000.—.

Statuts actuels	Modification proposée
Art. 15a La limite d'endettement est de CHF 20 millions (montant brut, part des subventions non déduites) pour les constructions et de CHF 500'000.— pour l'exploitation.	Art. 15a La limite d'endettement est de CHF 50 millions (montant brut, part des subventions non déduites) pour les constructions et de CHF 500'000.— pour l'exploitation.

Les modifications proposées à l'article 15b concernent les alinéas 2 et 3 qui font référence au droit de référendum facultatif et au droit de référendum obligatoire. Le référendum est un outil démocratique majeur qui permet de soumettre à votation populaire les montants jugés suffisamment importants. Les modifications proposées reconnaissent totalement ce droit. Il est cependant nécessaire d'actualiser les montants, afin de les mettre en adéquation avec le coût de la vie et d'éviter au citoyen de devoir se prononcer sur des montants qui restent raisonnables pour une association de communes.

Statuts actuels	Modification proposée
Art. 15b, alinéa 2 Les décisions de l'assemblée des délégués concernant une dépense nouvelle supérieure à CHF 2'000'000.— sont soumises au référendum facultatif au sens de l'article 123d LCo.	Art. 15b, alinéa 2 Les décisions de l'assemblée des délégués concernant une dépense nouvelle supérieure à CHF 3'000'000.— sont soumises au référendum facultatif au sens de l'article 123d LCo.

Statuts actuels	Modification proposée
Art. 15b, alinéa 3 Les décisions de l'assemblée des délégués concernant une dépense nouvelle supérieure à CHF 10'000'000.— sont soumises au référendum obligatoire au sens de l'article 123e LCo.	Art. 15b, alinéa 3 Les décisions de l'assemblée des délégués concernant une dépense nouvelle supérieure à CHF 30'000'000.— sont soumises au référendum obligatoire au sens de l'article 123e LCo.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal recommande d'accepter les modifications des articles 15a et 15b des statuts de l'Association des communes du district de la Veveyse pour l'école du Cycle d'orientation.

Aucune précision n'étant demandée, cet objet est soumis au vote et les modifications sont acceptées à l'unanimité.

5. Présentation et approbation des modifications des statuts de l'association intercommunale pour l'épuration des eaux usées (VOG)

Madame Renée GENOUD présente la modification des articles 34 (limite d'endettement) et 21 (initiative et référendum) des statuts de l'association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Haute-Broye, Veveyse – Oron – Glâne (VOG).

L'étude relative aux travaux de transformation et d'agrandissement de la station d'épuration La Verna à Ecublens FR montre que la dépense devrait s'élever à quelque 25 millions de francs. La limite d'endettement actuelle se situe à 20 millions, et tenant compte des emprunts déjà contractés, l'association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Haute-Broye, Veveyse – Oron - Glâne peut encore emprunter 17.5 millions. Au vu des 25 millions prévus pour les travaux, il manque d'ores et déjà près de 7.5 millions de francs.

Le Service des communes estime qu'une modification des statuts s'impose, afin de pouvoir réaliser l'emprunt nécessaire aux travaux de transformation et d'agrandissement de la station d'épuration.

La modification proposée à l'article 34 concerne la limite d'endettement.

Statuts actuels	Modification proposée
<p>Art. 34 La limite d'endettement de l'association est fixée comme suit :</p> <p>a) Fr 20'000'000.— au titre de crédit de construction</p> <p>b) Fr 1'000'000.— au titre de compte de trésorerie</p>	<p>Art. 34 La limite d'endettement de l'association est fixée comme suit :</p> <p>a) Fr 30'000'000.— au titre de crédit de construction</p> <p>b) Fr 1'000'000.— au titre de compte de trésorerie</p>

La proposition consiste à porter le montant de la limite d'emprunt à 30 millions de francs. Avec cette limite, l'association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Haute-Broye, Veveyse – Oron – Glâne aurait à disposition un montant anticipant tout imprévu et permettant au Service des communes de délivrer son autorisation d'emprunt, accordée en fonction des charges supportables par les communes membres de notre association. La limite d'endettement pour la trésorerie reste inchangée.

La modification proposée à l'article 21 alinéa 3 fait référence au droit de référendum obligatoire. Le référendum est un outil démocratique majeur qui permet de soumettre à votation populaire les montants jugés suffisamment importants. La modification proposée reconnaît totalement ce droit. Il est cependant nécessaire d'actualiser les montants, afin de les mettre en adéquation avec le coût de la vie et d'éviter au citoyen de devoir se prononcer sur des montants qui restent raisonnables pour une association de communes.

Statuts actuels	Modification proposée
<p>Art. 21, alinéa 3 Les décisions de l'assemblée des délégués concernant une dépense nouvelle supérieure à CHF 4'000'000.- sont soumises au référendum obligatoire au sens de l'article 123e LCo.</p>	<p>Art. 21, alinéa 3 Les décisions de l'assemblée des délégués concernant une dépense nouvelle supérieure à CHF 30'000'000.- sont soumises au référendum obligatoire au sens de l'article 123e LCo.</p>

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal recommande d'accepter la modification de l'article 34 et la modification de l'article 21 alinéa 3, des statuts de l'association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Haute-Broye, Veveyse – Oron - Glâne.

Aucune précision n'étant demandée, cet objet est soumis au vote et les modifications sont acceptées à l'unanimité.

6. DIVERS

Monsieur Bernard DEGLISE précise que les principales informations venant du Conseil communal figuraient dans l'information à la population. Les Conseillères et Conseillers restent bien entendu à disposition pour d'éventuelles questions.

Il donne la parole à Monsieur Manuel TACHE qui donne un complément d'information par rapport à la benne à gazon qui est mise à disposition à l'extérieur de la déchetterie le samedi après-midi durant l'été. Il insiste sur le fait qu'elle est destinée uniquement au dépôt du gazon et il espère que tout le monde respectera cela.

La parole est donnée à l'assemblée.

Monsieur Pierre GENOUD trouve que la surface de la Route du Levant, dans sa partie Ouest, est en mauvais état en partie à cause des nouvelles constructions réalisées aux alentours.

Il ne comprend pas pourquoi le chemin du bois du Charavet ressemble à une piste d'atterrissage étant donné que nous n'avons plus de bois à exploiter à cet endroit en plus de l'interdiction de passer.

Il souhaiterait également connaître les dernières informations concernant les travaux de Mology.

Monsieur Manuel TACHE explique que, pour l'instant, la chloration de l'eau est maintenue car imposée par le laboratoire cantonal. Les travaux dans les captages et les raccordements sont terminés. Il reste à finir les travaux dans le bassin d'accumulation qui sont agendés en mai et juin afin de pouvoir également finir l'installation pour le traitement par UV. Le Conseil communal a rencontré la société Greenwatt du Groupe E afin de voir s'il y aurait un intérêt à turbiner notre eau. En l'état actuel, le turbinage ne serait pas rentable c'est pour cela qu'un contact a été pris avec la commune de Châtel-St-Denis qui a également un projet de turbinage depuis les Rosalys. Une étude a été lancée pour étudier la possibilité de mettre nos eaux ensemble.

Monsieur Pierre GENOUD tient encore à féliciter Monsieur Jean-Meinrad TACHE car, en partie grâce à lui, la Commune peut maintenant disposer de beaux et grands locaux pour son Administration.

Madame Sophie BERSET, présidente de l'APERS remercie le Conseil communal d'avoir présenté l'association des parents d'élèves de Remaufens lors de la dernière assemblée communale.

Monsieur Bernard DEGLISE souhaite plein succès dans le futur à cette association.

Madame Jacqueline JOMINI demande si, suite aux dessins réalisés par les enfants en classe il y a quelques mois, un projet de place de loisirs est prévu ?

Monsieur Olivier VOLKART lui répond que suite aux demandes des enfants, des marelles ont été dessinées à différents endroits à l'extérieur de l'école. Les demandes sont réalisées dans la mesure du possible. Nous allons essayer de faire d'autres choses comme remettre en état le panier de basket.

Madame Corinne APOSTOL demande si la place goudronnée vers la salle polyvalente est réservée pour le covoiturage ? Serait-il possible de mettre à disposition un terrain en dur avec des grillages pour les enfants entre 12 et 16 ans qui ne disposent pas de jeux pour leur âge.

Monsieur Bernard DEGLISE explique qu'aucune place n'est prévue pour les adolescents. La place de la salle polyvalente est destinée au parcage et aucun grillage n'est prévu. Les places pour le covoiturage, situées à proximité de la Gare, feront l'objet d'une adaptation prochainement.

Madame Sylvia BOURBAN demande pourquoi, suite à une tournée effectuée il y a 2 ans environ par Monsieur CHASSOT pour contrôler les buissons, personne n'est venu les enlever sur sa propriété.

Il s'agit peut être d'un oubli et Monsieur Stéphane DORTHE fera le nécessaire pour enlever les arbustes concernés.

Monsieur Bernard DEGLISE remercie l'assemblée qui a eu l'occasion de s'exprimer par ses différentes questions. Les remarques ont été enregistrées et seront traitées par le Conseil communal.

Avant de conclure, Monsieur Bernard DEGLISE tient à remercier l'assemblée, au nom de tous les membres du Conseil, pour la confiance témoignée. Il invite l'assemblée à participer à la fête qui aura lieu le dimanche 8 juin 2014 dès 10h30 à la salle polyvalente en l'honneur du 1'000^{ème} habitant de notre Commune. Toute la population est conviée à l'apéritif dînatoire qui suivra.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur **Bernard DEGLISE**, **Syndic**, remercie chacune et chacun pour leur participation aux affaires communales. Il lève cette assemblée à 21 h 55, souhaite une bonne saison estivale à toutes les personnes présentes et les invite à partager le verre de l'amitié.

Le Syndic



Bernard DEGLISE

La Secrétaire



Aurélie FONTAINE